



# AVIS PUBLIC

## AVIS DE MOTION

### RÈGLEMENT NO 307-2 RELATIF AU PLAN D'URBANISME

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par le soussigné, M. Clément Costanza, Directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité ;

**QU'UN** Avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 16 juillet 2024 par Mme Karine Coallier, conseillère municipale, relativement au projet de Règlement numéro 307-2 modifiant le plan d'urbanisme numéro 307 ;

**QUE** ledit projet de règlement a pour objet d'ajouter des cibles et mesures pour répondre aux phénomènes d'îlot de chaleur ainsi que d'inscrire des moyens de réduire leur impact. De plus, des données cartographiques sur les îlots de chaleur seront également ajoutées ;

**QUE** la municipalité procèdera à son adoption lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 août 2024 ;

**QUE** toute personne intéressée peut consulter le projet de règlement à l'Hôtel de Ville, aux heures habituelles d'ouverture au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington (Québec) ou sur demande à [dg@sherr.ca](mailto:dg@sherr.ca).

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, le 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2024.

Clément Costanza  
Directeur général et greffier-trésorier